

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-22-0937 du 04/07/2022

Arrêté du 24 juin 2022

ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTS, D'INSPECTEURS PRINCIPAUX DES FINANCES PUBLIQUES ET D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE, À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2022

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte détachement dans l'emploi de chef de service comptable d'administrateurs des Finances publiques adjoints, d'inspecteurs principaux des Finances publiques et d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques hors classe à la Direction générale des Finances publiques, année 2022.

Date d'application : 01/07/2022

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTS, D'INSPECTEURS PRINCIPAUX DES FINANCES PUBLIQUES ET D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE, À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2022.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTS, D'INSPECTEURS PRINCIPAUX DES FINANCES PUBLIQUES ET D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE, À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2022



ARRÊTÉ

portant détachement dans l'emploi de chef de service comptable d'administrateurs des Finances publiques adjoints, d'inspecteurs principaux des Finances publiques et d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques hors classe à la Direction générale des Finances publiques, année 2022

LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 89-271 du 12 avril 1989 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais de déplacement des personnels civils à l'intérieur des départements d'outre-mer, entre la métropole et ces départements, et pour se rendre d'un département d'outre-mer à un autre ;

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Vu le décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils de l'État à l'intérieur d'un territoire d'outre-mer, entre la métropole et un territoire d'outre-mer, entre deux territoires d'outre-mer et entre un territoire d'outre-mer et un département d'outre-mer, Mayotte ou la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;

Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 2 février 2018 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 relatif au classement des postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la Direction générale des Finances publiques ;
Vu les demandes des intéressés.

ARRÊTE :**Article premier**

Les cadres dont les noms suivent, sont détachés dans l'emploi de chef de service comptable de 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie, pour une durée de trois ans, conformément aux indications figurant au tableau ci-après :

N° SIRHIUS	PRÉNOM	NOM	GRADE	ANCIENNE AFFECTATION			CSRH	NOUVELLE AFFECTATION		CSRH	NIVEAU DE DÉTACHEMENT	DATE D'EFFET	DATE PRISE DE RANG
000002369116	Ahmed	ABDALLAH	IDIV HC	DRFiP de la Réunion	TS RÉUNION RÉGIONALE	C2	63	DDFiP de la Somme	TS DÉPARTEMENTALE DES HÔPITAUX	62	Chef de service comptable de 3 ^{ème} catégorie, 1 ^{er} chevron	01/12/2022	01/12/2022
000002251123	Daniel	BARRIERE	IDIV HC	DRFiP Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône	DIRECTION	-	42	DRFiP Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône	SPF LYON 3	42	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	01/09/2022	01/09/2022
000002302090	Jacques	BERTHELOT	IDIV HC	DDFiP du Finistère	SIE MORLAIX	CSC5	22	DDFiP des Côtes-d'Armor	SPF SAINT-BRIEUC	22	Chef de service comptable de 3 ^{ème} catégorie, 1 ^{er} chevron	01/11/2022	01/11/2022
000002335375	Stéphane	BOUDJEMAA	AFIPA	DDFiP du Puy-de-Dôme	DIRECTION	-	63	DDFiP du Puy-de-Dôme	TS DU PUY-DE-DÔME	63	Chef de service comptable de 3 ^{ème} catégorie, 1 ^{er} chevron	01/11/2022	01/11/2022
000002368313	Évelyne	BOURGERY	IDIV HC	DRFiP des Hauts-de-France et du département du Nord	DÉTACHÉ	-	59	DRFiP des Hauts-de-France et du département du Nord	TS VILLENEUVE-D'ASCQ	59	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	01/09/2022	01/09/2022
000002304510	Patrice	CATELLA	AFiPA	DDFiP de la Haute-Savoie	SGC ANNECY	CSC3	42	DDFiP de l'Allier	TS MONTLUÇON ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS DÉPARTEMENTAUX	63	Chef de service comptable de 2 ^{ème} catégorie, 2 ^{ème} chevron	01/09/2022	01/09/2022

N° SIRHIUS	PRÉNOM	NOM	GRADE	ANCIENNE AFFECTATION			CSRH	NOUVELLE AFFECTATION		CSRH	NIVEAU DE DÉTACHEMENT	DATE D'EFFET	DATE PRISE DE RANG
000002327312	Aude-Céline	COULAIS	IPFIP	DDFiP des Deux-Sèvres	DIRECTION	-	37	DDFiP des Deux-Sèvres	TS HOSPITALIÈRE DES DEUX-SÈVRES	37	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	01/09/2022	01/09/2022
000002252150	Raynald	GIVERNE	AFIPA	DDFiP des Hauts-de-Seine	SIE COLOMBES	CSC5	62	DDFiP des Hauts-de-Seine	SIE NANTERRE-RUEIL	62	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	01/11/2022	01/11/2022
000002378451	Michel	GRANSART	IDIV HC	DDFiP du Lot-et-Garonne	SGC AGEN	C2	33	DDFiP du Lot-et-Garonne	SGC AGEN	33	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	01/07/2022	01/07/2022
000002295526	Françoise	GUICHARNAUD	AFIPA	DRFiP d'Île-de-France et de Paris	SIP PARIS 20È PÈRE LACHAISE	CSC4	75	DRFiP d'Île-de-France et de Paris	SIP PARIS 14È	75	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	01/10/2022	01/02/2019
000002297010	André	GUYOT	IPFIP	DDFiP des Côtes-d'Armor	SGC GUINGAMP	C2	22	DDFiP du Finistère	TS BREST CH	22	Chef de service comptable de 3 ^{ème} catégorie, 1 ^{er} chevron	01/09/2022	01/09/2022
000002356114	Dominique	HALLOT	IPFIP	DFIP de la Nouvelle-Calédonie	DIRECTION	-		DRFiP de la Réunion	SIP SAINT-PAUL	63	Chef de service comptable de 3 ^{ème} catégorie, 1 ^{er} chevron	01/09/2022	01/09/2022
000002304618	Françoise	HOURCADE	IPFIP	DDFiP du Val-d'Oise	SGC ARGENTEUIL	C2	62	DDFiP du Val-d'Oise	TS VAL-D'OISE	62	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	01/12/2022	01/12/2022
000002290675	Sylvain	HURET	IDIV HC	DRFiP de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde	DIRECTION	-	33	DRFiP de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde	SIE ARCACHON	33	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	01/09/2022	01/09/2022
000002369114	Philippe	JERRETIE	IDIV HC	DDFiP du Morbihan	TS MORBIHAN	C2	22	DDFiP du Morbihan	SGC PONTIVY	22	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	01/09/2022	01/09/2022

N° SIRHIUS	PRÉNOM	NOM	GRADE	ANCIENNE AFFECTATION			CSRH	NOUVELLE AFFECTATION		CSRH	NIVEAU DE DÉTACHEMENT	DATE D'EFFET	DATE PRISE DE RANG
000002304822	Eddie	KAMOUN	AFIPA	DDFiP des Hauts-de-Seine	SIE LEVALLOIS-PERRET	CSC3	62	DDFiP des Hauts-de-Seine	SIE NEUILLY	62	Chef de service comptable de 2 ^{ème} catégorie, 2 ^{ème} chevron	01/09/2022	01/09/2022
000002326365	Christophe	KERROUX	AFIPA	DNID	DIRECTION	-	SARH	DRFiP d'Île-de-France et de Paris	SDE PARIS SAINT-SULPICE	75	Chef de service comptable de 3 ^{ème} catégorie, 1 ^{er} chevron	01/09/2022	01/09/2022
000002349430	Fabien	LAURAND	IDIV HC	DDFiP de l'Isère	TS MORESTEL	C2	42	DRFiP de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône	SGC ARLES	34	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	01/09/2022	01/09/2022
000002362608	Jean-François	LEGER	IDIV HC	DDFiP de l'Yonne	TS JOIGNY	C2	37	DDFiP de l'Ardèche	SGC AUBENAS	63	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	01/09/2022	01/09/2022
000002355088	Carole	LEROY	IDIV HC	DDFiP de l'Aube	SGC ROMILLY-SUR-SEINE	C2	57	DDFiP de l'Aube	SGC TROYES	57	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	01/09/2022	01/09/2022
000002289049	Olivier André	MACHU	AFIPA	DDFiP de la Seine-Saint-Denis	SIE BOBIGNY	CSC4	59	DDFiP de la Seine-Saint-Denis	PRS SEINE-SAINT-DENIS	59	Chef de service comptable de 2 ^{ème} catégorie, 2 ^{ème} chevron	01/09/2022	01/09/2022
000002371906	Nicolas	MARTIN	IDIV HC	DDFiP de la Sarthe	SGC MONTVAL SUR LOIR	C2	37	DDFiP de la Sarthe	TS LE MANS VILLE	37	Chef de service comptable de 3 ^{ème} catégorie, 1 ^{er} chevron	01/11/2022	01/11/2022
000002364961	Benoît	MATHIEU	AFIPA	DDFiP du Puy-de-Dôme	TS DU PUY-DE-DÔME	CSC3	63	DDFiP de la Loire	SDE SERVICE NATIONAL DE L'ENREGISTREMENT	42	Chef de service comptable de 3 ^{ème} catégorie, 3 ^{ème} chevron	01/09/2022	01/06/2018
000002311591	Alain René	MOREAU	IDIV HC	DDFiP de l'Ardèche	TS ARDÈCHE	C2	63	DDFiP de l'Ardèche	SGC PRIVAS	63	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	01/09/2022	01/09/2022

N° SIRHIUS	PRÉNOM	NOM	GRADE	ANCIENNE AFFECTATION			CSRH	NOUVELLE AFFECTATION		CSRH	NIVEAU DE DÉTACHEMENT	DATE D'EFFET	DATE PRISE DE RANG
000002314361	Béatrice	RAVIER	IPFIP	DDFiP de Meurthe-et-Moselle	DIRECTION	-	57	DDFiP de la Moselle	TS METZ-THIONVILLE ETS. HOSP	57	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	01/09/2022	01/09/2022
000002364247	Laurent	ROSE	IDIV HC	DDFiP du Territoire de Belfort	SGC BELFORT 1	C2	57	DDFiP de Saône-et-Loire	TS CHALON-SUR-SAÔNE MUNICIPALE	42	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	01/09/2022	01/09/2022
000002334008	Gilles	THIRIET	IDIV HC	DDFiP de l'Hérault	DIRECTION	-	34	DDFiP de l'Hérault	SIP MOSSON	34	Chef de service comptable de 3 ^{ème} catégorie, 1 ^{er} chevron	01/08/2022	01/08/2022
000002327077	Régis	TRUFFET	IPFIP	DRFiP du Centre et du département du Loiret	DIRECTION	-	37	DRFiP du Centre et du département du Loiret	TS HOSPITALIÈRE DÉPARTEMENTALE	37	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	01/09/2022	01/09/2022
000002314434	David	WALLE	IPFIP	DRFiP des Hauts-de-France et du département du Nord	DIRECTION	-	59	DRFiP des Hauts-de-France et du département du Nord	TS MARCQ-EN-BAROEUL	59	Chef de service comptable de 3 ^{ème} catégorie, 1 ^{er} chevron	01/09/2022	01/09/2022

Article 2

Le cautionnement des comptables visés à l'article 1^{er} est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 2 février 2018 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques.

Article 3

Les modalités de prise en charge des frais de changement de résidence des intéressés sont à apprécier par les directions d'ancienne affectation dans les conditions fixées à l'art. 19-I-2 du décret n° 89-271 du 12 avril 1989 modifié pour les changements de résidence de la métropole vers un département d'outre-mer (DOM), d'un DOM vers la métropole ou d'un DOM vers un autre DOM, à l'art. 19 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié pour les changements de résidence à l'intérieur du territoire métropolitain, et à l'art. 24-II du décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 modifié pour les changements de résidence d'une collectivité d'outre-mer (COM) vers la métropole, vers un DOM ou vers une autre COM.

Article 4

Si les intéressés estiment devoir contester cette décision, ils peuvent :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Article 5

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 24 JUIN 2022

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE,
CHEFFE DU BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ
ET CARRIÈRE DES A+ ET A » PAR INTÉRIM »,

STÉPHANIE DACHARY-MLENECK

BOFIP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756